



Séance du mardi 28 mars 2023

Délibération n° 2023 – 02

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 7

Date de convocation : 23 mars 2023

Secrétaire de Séance : Laurence PAGNON

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Laurence PAGNON – Marylène CELLIER – Odile BELIER COLLONGE - Michel GRAND - Huguette TRONCOSO –Christine LAMAISON

Absent(s) représenté(s) : Pascal DIDELET a donné pouvoir à Jean-Marc THIMONIER

Absents : Geneviève COLINET – Cécile BRINET – Charlotte PIERRAT – Géraldine RIOU – Elisabeth SAGE

Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif constitue l'exécution du budget par l'ordonnateur. Il doit être voté au regard du compte de gestion dressé par le comptable public avec lequel il doit être en concordance.

Monsieur le Président présente le compte administratif 2022 tel qu'il figure au tableau joint en annexe, et dont la vue d'ensemble est la suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - Fonctionnement		
DEPENSES		
	BP 2022	CA 2022
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	14 720,00 €	7 748,27 €
CHAPITRE 65 - autres charges de gestion courante	6 657,00 €	330,00 €
CHAPITRE 67 - charges exceptionnelles	100,00 €	- €
CHAPITRE 68 - Dotations aux amortissements et provisions	223,00 €	222,80 €
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	100,00 €	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 800,00 €	8 301,07 €

RECETTES		
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes div.	677,49 €	373,32 €
CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participations	10 000,00 €	10 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 677,49 €	10 373,32 €
CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 122,51 €	- €
TOTAL GENERAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	21 800,00 €	10 373,32 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	2 872,25 €
--	-------------------

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - Investissement		
DEPENSES		
	BP 2022	CA 2022
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	- €
CHAPITRE 27 - Autres Immobilisations financières (prêts)	9 895,70 €	- €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues	500,00 €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 395,70 €	- €
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement		- €
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 395,70 €	- €

RECETTES		
CHAPITRE 001 - Solde d'exécution reporté	12 172,70 €	- €
CHAPITRE 028 - Dotations aux amortissements	223,00 €	222,80 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 395,70 €	222,80 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022	222,80 €
--------------------------------------	-----------------

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes des délibérations ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Considérant que Monsieur Jean-Marc THIMONIER, Président, se retire de la salle pour laisser la présidence à Madame Laurence PAGNON pour le vote du Compte Administratif 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Président ne prenant pas part au vote, le conseil d'administration décide :

- **d'adopter** le Compte Administratif 2022 et de constater les identités de valeurs avec le compte de gestion dressé par le Comptable public.

Le Président
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture*

